

INSTRUCTIONS AVANT VOTRE RENDEZ-VOUS AU LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES


metabolic balance

Biron 

Dans le cadre du programme Metabolic Balance® au Québec, voici les instructions à suivre avant votre rendez-vous au laboratoire d'analyses médicales :

- Le formulaire de réquisition remis par votre conseiller(e) doit être approuvé par votre médecin traitant **AVANT** de prendre rendez-vous avec le laboratoire d'analyses médicales.
- Une fois votre réquisition signée, contacter le :
1-800-463-7674 pour connaître la succursale Biron la plus proche et convenir d'un RDV.
- Bien indiquer à l'agent(e) du service client qu'il s'agit d'un prélèvement dans le cadre du programme Metabolic Balance®. Si besoin, le numéro de projet est T0053224.
- Assurez-vous d'avoir observé un jeûne strict de 12h (seule l'eau est permise) avant de vous présenter au laboratoire le jour du prélèvement. Il est également conseillé de ne pas consommer d'alcool dans les 48h précédant le prélèvement.
- Apporter votre réquisition signée avec vous le jour du prélèvement. Penser à compléter la section « Patient » de la réquisition.
- SVP tenez votre conseiller(e) informé(e) de vos démarches en tout temps.

Prénom, Nom :

Apposer vos initiales ici :



Service Client Biron

Prise de RDV

1-800-463-7674

1- Est-ce que je peux tout de même obtenir mon prélèvement si je me présente au laboratoire d'analyses sans avoir vu mon médecin et sans avoir pris rendez-vous au préalable ?

NON - Le laboratoire n'a pas le droit de procéder au prélèvement sans une prescription médicale valable approuvée par votre médecin traitant du Québec. Malheureusement, vous serez renvoyé chez vous dans ce cas-là et le prélèvement ne pourra pas se faire. De même, si vous n'avez pas pris votre rendez-vous au préalable auprès du service client au [1-800-463-7674](tel:1-800-463-7674), vous ne serez pas accepté.

2- J'ai bien rencontré mon médecin qui a autorisé ma prescription. Par contre, il a utilisé un formulaire de réquisition différent de celui que je lui ai remis. Que faire dans ce cas-ci ?

Il arrive parfois que le médecin veuille seulement utiliser le formulaire de réquisition à l'entête de sa clinique plutôt que celui remis par votre conseiller. Votre médecin retranscrira alors la liste des valeurs biologiques à analyser sur son formulaire. Dans ce cas-ci, informez-en immédiatement votre conseiller avant de prendre rendez-vous au laboratoire. Votre conseiller devra s'assurer que votre requête est bien complète. En effet, si des valeurs biologiques sont manquantes, il faudra alors obtenir une mise à jour de la prescription auprès de votre médecin traitant. Au final, si toutes les valeurs biologiques exigées par Metabolic Balance® ne figurent pas dans votre rapport d'analyses, votre conseiller sera dans l'incapacité de faire la demande de votre programme.

3- Pourquoi dois-je observer un jeûne de 12h avant le prélèvement ?

Plusieurs valeurs biologiques du bilan demandé (par ex. glycémie à jeun) seront faussées si vous n'observez pas un jeûne de 12h minimum avant le prélèvement et votre conseiller(e) sera dans l'incapacité de finaliser la demande de votre programme Metabolic Balance®.

4- Est-ce que le laboratoire d'analyses va me facturer directement lors de mon passage en succursale ?

NON - Si vous suivez convenablement toutes les étapes précédentes, le laboratoire ne doit pas vous facturer individuellement lors de votre passage. Pour tous les aspects concernant la facturation et les modes de paiement de votre programme, SVP consultez directement votre conseiller Metabolic Balance®.